



## Dette concernant la CAF

Par **Agathe 13 m**, le **06/08/2019** à **09:31**

BONJOUR,

j'ai actuellement une dette de la caf concernant L'apl, elle m' a établi un PRP tous les mois.

Je vais recevoir l'allocation de rentrée scolaire dans quelques jours ,est ce que celle- ci concerne aussi ma dette? car d'après le prélèvement de recours personnalisé l'ARS ne rentre pas en compte.

Merci de me renseigner au plus vite. Cordialement Agathe.

Par **youris**, le **06/08/2019** à **09:48**

bonjour,

en principe, dans le cas d'une dette d'un allocataire, la CAF se rembourse sur les prestations futures suivant un barème publié chaque année qui donne les montants maximums pouvant être retenus suivant les revenus de l'allocataire (<http://leparticulier.lefigaro.fr/article/le-bareme-2019-de-recuperation-des-prestations-familiales-versees-indument/> ) .

vous pouvez vous renseigner auprès de votre CAF.

salutations